

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 JUIN 2022

SAUVER L'HOPITAL... SANS LES PROFESSIONNELS DE SANTE ? Cherchez l'erreur du gouvernement...

Alors que la santé a été exclue du débat des présidentielles, voici que les fermetures en cascade de services hospitaliers provoquent subitement une agitation médiatico-politique qui oblige le gouvernement a des gesticulations en catastrophe et des simulacres de concertations. Peut-être pour éluder encore, pendant la campagne des législatives, l'insécurité actuelle ?

Le constat est pourtant fait depuis longtemps. Bien avant le COVID, déjà le problème de l'attractivité des carrières hospitalières était fait. Du rapport Le Menn en 2015 à celui de la commission d'enquête du Sénat en janvier 2022, de nombreux rapports pointent tous les mêmes dysfonctionnements systémiques et proposent tous des solutions : aucune n'a été sérieusement étudiée et mise en place.

Le Ségur de la Santé, conclu et signé à la va-vite, quelques jours seulement après la fin de la première vague, n'a rien résolu. L'effort de rémunération insuffisant a été de plus très injustement distribué, La valorisation financière et la reconnaissance de la pénibilité de la permanence des soins ont été repoussées aux calendes grecques. La question du temps de travail a été évacuée, et les solutions efficientes de gouvernances, explorées lors de la première vague avec succès par les équipes de professionnels de santé, n'ont pas été reprises.

C'est bien là l'échec du Ségur et de sa mise en musique : des accords signés par des syndicats minoritaires, et une mise en application de textes au forceps même si l'ensemble des praticiens les refusaient... l'absence de concertations ultérieures sur l'attractivité ont des conséquences lourdes : les pénuries de moyens humains condamnent l'hôpital à ne plus assurer sa mission d'offre de soins H24.

La nomination de la Ministre de la Santé et de la Prévention, aurait dû être suivie d'annonces et de rencontres avec les professionnels de santé. Les demandes d'Action Praticiens Hôpital, d'Avenir Hospitalier, de la Confédération des Hôpitaux et de leurs composantes sont toujours sans réponse. La Ministre a construit son cabinet avec des technocrates et non des professionnels de santé, et reçoit la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui représente celles et ceux qui gèrent l'hôpital, dans le sens purement comptable du terme.

Nous saluons le souci de la FHF de valoriser financièrement la permanence des soins, qui est une demande syndicale juste et ancienne. En revanche, nous attendons de la FHF qu'elle soutienne les autres solutions proposées par les professionnels de terrain, car ce sont bien les professionnels de santé, et eux seuls, qui savent comment rendre attractives leurs professions à l'hôpital public.

- L'hôpital public manque de médecins : il faut rouvrir le chantier du temps de travail, valoriser la pénibilité liée à la permanence des soins
- L'hôpital public devient une équipe pluri-professionnelle d'intérimaires ou des professionnelspions, qui vont de service en service ou d'hôpital en hôpital. Il faut sanctuariser l'équipe médico-soignante, pierre angulaire d'un soin de qualité : sanctuariser du temps dédié pour faire vivre l'équipe, au quotidien et dans des projets de service et de territoire.
- L'hôpital public subi une déconnexion entre les administratifs et les soignants de terrain. Il faut réformer la gouvernance, bien plus courageusement que dans le Ségur et la loi Rist, et affirmer les ambitions de démocratie sanitaire dans les équipes, les services, les pôles et la CME, qui doit avoir un rôle décisionnaire et non consultatif.

Ce sont les professionnels de santé qui ont su comment il fallait organiser l'hôpital au début de la première vague du COVID. Ce sont eux qui savent pourquoi ils viennent travailler à l'hôpital, et qui savent pourquoi ils vont le quitter. Ce sont eux, et eux seuls, qui savent ce qu'il faut faire pour que les acteurs du soin restent à l'hôpital.

APH demande les mesures d'urgence attendues pour que les praticiens restent à l'hôpital :

- Financement de l'ONDAM hospitalier conforme aux besoins de soins de la population et aux missions de santé confiées à l'hôpital public
- Octroi immédiat des 4 années d'ancienneté pour les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020, comme cela a été donné aux PH nommés après cette date
- Revalorisation substantielle de la permanence des soins (gardes, astreintes, temps de travail additionnel) : valorisation financière, reconnaissance du temps de travail

APH, en tant qu'organisation syndicale médicale majoritaire chez les praticiens hospitaliers, réitère sa demande de rendez-vous auprès de la Ministre de la Santé et de la Prévention.

Contacts:

Dr Jean-François Cibien

Président d'Action Praticiens Hôpital Président Avenir Hospitalier 06 07 19 79 83

Dr Carole Poupon

Présidente CPH Vice-présidente APH 06 76 36 56 67

Dr Eric Branger Secrétaire général CPH-APH 06 95 43 80 78 Dr Yves Rébufat

Président exécutif Avenir Hospitalier 06 86 87 62 76

> Dr Anne Geffroy-Wernet Secrétaire générale AH 06 63 83 46 70